Image not found or type unknown

Incapacité de paiement mutuelle pour cause de perte d'emplois

Par **Inccn**, le **31/03/2016** à **15:33**

Bonjour,

J'ai souscris à une mutuelle sur complémentaire il y a 30 jours et je suis dans l'incapacité de la payer car je n'ai plus d'emplois et étant étudiante je n'ai qu'une petite bourse comme revenu. Y a-t-il une lois pour justifier mon incapacité de paiement?

Merci d'avance.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés